



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

élèves

Question écrite n° 10361

### Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le poids des cartables des élèves du secondaire, en particulier du collège, et des possibilités qui pourraient être développées pour les alléger. Dans ce cadre, certaines communautés éducatives réfléchissent à l'utilisation de tablettes numériques. Toutefois, il semblerait que le coût d'acquisition de manuels scolaires en format numérique s'avère aussi onéreux qu'en format papier et que certains manuels scolaires ne soient pas disponibles en format numérique pour pouvoir être utilisés sur tablette. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les intentions de son ministère sur ce récurrent sujet qui concerne le bien-être et la santé des collégiens.

### Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, le ministère de l'éducation nationale agit afin d'alléger le poids du cartable de chaque élève de façon à ce que ce dernier n'excède pas les cinq kilogrammes. En ce sens, les préconisations sont claires. Il est demandé que les établissements scolaires se mobilisent, afin d'organiser la journée des élèves en veillant notamment à limiter, pour les classes de 6e en particulier, les déplacements au sein du bâtiment. Le nombre de fournitures doit être restreint. Par ailleurs, la circulaire de rentrée du 31 juillet 2012 établit une liste des fournitures scolaires recommandées qui a pour objectif de réduire le coût financier de la rentrée et d'alléger le poids du cartable. Au-delà de ces nécessaires mesures de bon sens, la diminution du poids du cartable passe par des actions plus structurelles. Le ministère de l'éducation nationale incite donc les éditeurs à utiliser, pour l'impression des manuels scolaires, un papier au grammage plus fin. De plus, il convient de remarquer l'effort de certaines collectivités territoriales qui ont fait le choix d'acheter systématiquement un deuxième exemplaire des manuels papier permettant ainsi aux élèves de conserver à leur domicile un double de chaque ouvrage. Enfin dans la circulaire de rentrée du 16 mars 2010, il est demandé aux recteurs d'« accélérer le développement du numérique à l'école ». Cette circulaire précise, également, que « la généralisation des espaces numériques de travail (ENT) dans tous les établissements scolaires, déjà engagée dans plus de la moitié des académies, est une priorité ». Le développement des ressources pédagogiques numériques est également vivement recommandé. A cet effet, depuis la rentrée 2009, le ministère de l'éducation nationale expérimente dans douze académies l'utilisation de manuels scolaires numériques via l'ENT du collège en visant les objectifs suivants : diminuer le poids du cartable de l'élève, proposer des ressources numériques pédagogiques innovantes et développer les usages des technologies de l'information et de la communication (TICE) en classe. Enfin, il est vivement recommandé que l'ensemble des mesures destinées à améliorer la question du poids du cartable soit mis à l'ordre du jour du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) dans chaque établissement scolaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10361

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6622

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7895